

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

#### Arrêté du 22 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif aux références exigées des utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques

NOR : AGRG1422370A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,  
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre IV du titre V du livre II ;  
Vu l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif aux références exigées des utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 30 décembre 2010 susvisé est ainsi modifié :

1° La référence à l'article R. 254-16 du code rural et de la pêche maritime est remplacée par une référence à l'article R. 254-23 de ce code ;

2° Au premier alinéa, les mots : « l'article R. 253-40-2 » sont remplacés par les mots : « l'article R. 254-20 » ;

3° Au 1°, les mots : « l'article R. 254-2 » sont remplacés par les mots : « l'article R. 254-17 » ;

4° Au 1°, la date du 31 décembre 2014 est remplacée par la date du 25 novembre 2015 ;

5° Aux 1° et 2°, les mots : « au I et » sont insérés entre les mots : « du certificat mentionné » et les mots : « au II de l'article L. 254-3 » ;

6° Au 1°, après les mots : « au registre de l'agriculture mentionné à l'article », le mot : « à » est supprimé ;

7° Au 2°, la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 est remplacée par la date du 26 novembre 2015.

**Art. 2.** – Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 décembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général  
de l'alimentation,*

P. DEHAUMONT